

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 5 AVRIL 2023**

N° 2023 0052

L'An Deux mille vingt-trois, le dix mai à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 3 mai 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absents excusés, Denis TATOUD Olivier CHENU, Tony BUTHOD GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	9
Votes pour :	9
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

Objet : Autorisation de survol du domaine public – Madame Wivica Oest MABON

Dans le cadre du Permis de Construire référencé PC 073 071 21 M1030-M01, Madame Wivica Oest MABON a sollicité la Commune de Champagny, gestionnaire du domaine, pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public concernant le survol du domaine public par les débords de balcons.

- Vu l'article R431-13 du Code de l'urbanisme,
- Vu la demande d'occupation du domaine public déposée par la Madame MABON dans le cadre du projet d'agrandissement d'un balcon, suppression d'un escalier et modification des ouvertures, situé rue Saint Gorges à Champagny en Vanoise,
- Vu la demande de permis de construire n° PC07907122M1018 déposée par la SCI la Chiserette,

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- ACCORDE une autorisation de survol du domaine public pour le projet dans le cadre du Permis de Construire référencé PC 073 071 21 M1030-M01.
- PRECISE que cette autorisation est acquise dès lors que la réalisation sera strictement identique au projet présenté.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Denis TATOUD**

MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE

